

## BP JEPS Spécialité « Animation Sociale »

### Le champ d'action

Le champ des activités économiques et sociales liées à la prise en compte des publics en risque de marginalisation, de perte d'autonomie et/ou d'exclusion, a beaucoup évolué sous la pression des évolutions sociétales.

Plusieurs phénomènes sont à l'origine de ces changements comme :

- l'allongement de la durée de vie ;
- la prise en compte accrue par les pouvoirs publics des personnes atteintes de handicaps ;
- le développement de politiques publiques en zones urbaines sensibles ;
- le développement de politiques liées à la nécessité de cohésion sociale ;
- la désertification des zones rurales,...

Concernant le secteur de l'animation, qui puise ses racines dans l'histoire des mouvements d'éducation populaire, la socialisation a toujours occupé une place centrale. Le secteur du travail social a, quant à lui, considérablement évolué. Historiquement fortement marqué par la prise en charge individualisée de personnes en difficulté, ce secteur s'est diversifié en élargissant ses différents modes d'interventions.

Aussi, de nos jours, nous trouvons au croisement de ces deux champs, des professionnels de l'animation intervenant sur des territoires, pour des projets, des dispositifs ou des politiques publiques dont l'enjeu est de favoriser la nécessité de cohésion sociale, la prévention des risques d'exclusion et le maintien de l'autonomie de la personne.

### Les missions premières de l'animateur :

- la conception de projets d'animation sociale
- la participation à la mise en œuvre de partenariats locaux
- la conduite d'actions d'animation sociale
- l'encadrement des groupes dans le cadre de ses actions d'animation
- la participation aux actions de communication et de promotion de la structure employeur
- la participation au fonctionnement de la structure employeur

### Employabilité de la spécialité « Animation Sociale » :

Les activités s'exercent principalement dans le cadre d'associations (centres sociaux, associations de quartiers, maisons de retraites, établissement de soins mentaux, instituts divers, écoles spécialisées), de collectivités territoriales, d'établissements relevant de la fonction publique hospitalière ou de la fonction publique d'Etat.

LA RÉGION OCCITANIE  
Pyrénées-Méditerranée

l'Europe s'engage  
Fonds Social Européen UNION EUROPÉENNE  
Ce projet est co-financé par l'Union Européenne.

UFCV  
MIDI-PYRENEES

Organisme Qualifié  
O P Q F

UFCV  
MIDI-PYRENEES

7, rue Chabanon—CS 52454 - 31085 Toulouse Cedex 2  
Tél: 05.61.12.58.04-Fax:05.61.12.58.09  
www.ufcv.fr

Diplôme professionnel de niveau IV  
Habilité par la Direction Régionale de  
la Jeunesse, des Sports et de la  
Cohésion Sociale de Midi-Pyrénées

# BP JEPS



## Spécialité : ANIMATION SOCIALE

### Unité capitalisable d'adaptation : « DYNAMIQUE DE PROJET POUR PUBLICS FRAGILISES »

## ORGANISATION DE LA FORMATION

	Unités capitalisables	Détail des modules	Heures en centre
	<b>Positionnement</b>		<b>21</b>
<b>UC transversales</b>	<b>UC 1 Communication</b>	Communiquer oralement avec un interlocuteur Produire des écrits professionnels Utiliser des TIC Constituer une documentation	<b>28</b>
	<b>UC 2 Connaissance des publics</b>	Analyser les différents publics Choisir une démarche adaptée aux publics Favoriser l'autonomie des personnes	<b>42</b>
	<b>UC 3 Méthodologie de projet</b>	Identifier les ressources et contraintes Définir les objectifs Elaborer un plan d'action Préparer l'évaluation	<b>63</b>
	<b>UC 4 Fonctionnement des structures</b>	Contribuer au fonctionnement Participer à l'organisation des activités Participer aux diverses collaborations	<b>28</b>
<b>UC de spécialité</b>	<b>UC 5 Préparer une action d'animation</b>	Analyser le contexte professionnel Concevoir une action d'animation Organiser une action d'animation	<b>35</b>
	<b>UC 6 Encadrer un groupe</b>	Réguler le fonctionnement d'un groupe Prévoir les comportements à risques Agir en cas de maltraitance	<b>42</b>
	<b>UC 7 Mobiliser les connaissances</b>	Mobiliser les connaissances générales Mobiliser les connaissances associées aux différentes personnes Mobiliser les connaissances réglementaires	<b>42</b>
	<b>UC 8 Conduire une action d'animation</b>	Mettre en œuvre une action d'animation Adapter son action d'animation Evaluer son action d'animation	<b>42</b>
	<b>UC 9 Maîtriser les supports d'activité</b>	Mettre en œuvre un support d'activité Maîtriser les conduites professionnelles visant l'expression Maîtriser les conduites professionnelles visant le maintien de l'autonomie	<b>77</b>
<b>UC d'adaptation à l'emploi</b>	<b>UC 10 Mettre en œuvre une dynamique de projet pour des publics fragilisés</b>	Maîtriser les dispositifs les dispositifs institutionnels Maîtriser les enjeux éducatifs spécifiques Maîtriser la démarche diagnostic Mettre en place une dynamique de projet d'animation sociale et renforcer la coopération entre acteurs	<b>84</b>
<b>Sur l'ensemble du parcours de formation</b>	<b>Accompagnement et suivi individuel</b>	Suivi régulier sur le parcours de formation de chaque stagiaire (attentes, besoins, difficultés...) Suivi des alternances en structure, suivi des projets Préparation aux épreuves de certification Aide pour les épreuves de rattrapage	<b>98</b>
	<b>Epreuves certificatives</b>	Mise en forme, impression et reliure des dossiers, et entretiens individuels	<b>63</b>
			<b>665</b>

## BP JEPS Spécialité « Animation Sociale »

### Condition d'accès

Les exigences préalables sont fixées par l'arrêté de chaque spécialité.  
Pour la spécialité « Animation Sociale », le candidat à l'entrée en formation doit posséder une expérience d'une durée au moins égale à six mois dans le domaine de l'animation.

Il doit présenter, à l'occasion d'un entretien :

un dossier récapitulant ses expériences bénévoles et / ou professionnelles en matière d'animation ;

une lettre présentant ses motivations pour le métier d'animateur social.

Les personnes titulaires d'un diplôme d'État suivant ne sont pas tenues de justifier d'une expérience de six mois dans l'animation pour entrer en formation :

- le BAPAAT
- le DEAVS
- le DPAS
- le Diplôme d'AMP
- le CAP « Petite enfance »
- le BEP « Carrières sanitaires et sociales »
- le BEPA « Service aux personnes »
- le titre professionnel AMIS

### Formation

Le diplôme est délivré par :

- la voie des unités capitalisables (UC)
- la validation des acquis de l'expérience

### L'UFCV, un réseau national

Association loi 1901, implantée au plan national, l'UFCV regroupe  
1 400 adhérents, 80 000 volontaires et 800 salariés.

Elle agit dans les domaines suivants

BAFA / BAFD  
VACANCES

DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES  
FORMATION PROFESSIONNELLE  
PROMOTION SOCIALE

Association d'éducation populaire, reconnue d'utilité publique, elle a pour vocation  
de promouvoir et de développer l'animation socio-éducative et culturelle.

## BP JEPS Spécialité « Animation Sociale »

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

**Retrait du dossier de candidature  
auprès du centre de formation :** à partir du 9 juin 2016

**Date limite de dépôt des dossiers :** 28 octobre 2016

**Entretien de vérification des  
exigences préalables** 9 ou 30 novembre 2016

**Épreuves de sélection** 8 et 9 décembre 2016

**Positionnement (21h)** 4, 5 et 6 janvier 2017

**Dates de formation** Du 30 janvier 2017  
au 17 janvier 2018

**Durée de la formation** 12 mois en alternance

**Nombre total d'heures** 1617 heures

- En centre de formation 665 h
- En structure d'accueil 952 h

**Frais d'inscription aux tests de  
sélection** 20 €

**Coût de la formation** 6 164 €

#### Financements

**Pour les demandeurs d'emploi :**  
possibilité de prise en charge par le  
Conseil Régional Midi-Pyrénées

**Pour les salariés :** possibilité de prise  
en charge par : OPCA, contrat de  
professionnalisation, CIF, ...

#### Lieu de la formation

UFCV Toulouse



MIDI-PYRENEES

**Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact  
avec le secrétariat du Centre de Formation :**

**7, rue Chabanon— CS 52454  
31085 Toulouse Cedex 2**

**Tél : 05.61.12.58.04—Fax : 05.61.12.58.09**